### DOSSIER DE CANDIDATURE

**Communes & collectivités**

Dossier à retourner au plus tard **le 31 décembre 2020** parmail à l’adresse trophees@delbopresse.com

**1 – Présentation de la Commune ou de la Collectivité**

Nom de la commune ou de la collectivité :

Adresse postale complète :

Téléphone :

Site Internet :

Nom du représentant :

Fonction du représentant :

Tél : Email :

Nom de la personne en charge du dossier de candidature :

Fonction de la personne en charge du dossier de candidature :

Tél : Email :

**2- Points forts**

Décrire les points forts reconnus pour votre commune ou collectivité : (exemples : actions pour les seniors, activité culturelle ou sportive, espaces verts, propreté…).

**3- Actions réalisées**

**Décrire les principales actions entreprises par votre commune ou collectivité depuis ces 2 dernières années :** (actions d’ordre économique, social, environnemental, d’aménagement…).

**Décrire les principales actions entreprises par votre commune ou collectivité pour faire face à la crise sanitaire, notamment lors des phases de confinement** (actions d’aide aux habitants, seniors, information…).

**Décrire, le cas échéant, une action remarquable entreprise par votre commune ou collectivité.**

**4- Actions en cours ou en projet**

**Décrire les principales actions en cours ou prévues par votre commune ou collectivité jusqu’à fin 2021 :** (actions d’ordre économique, social, environnemental, d’aménagement…).

**5- Choix de la catégorie**

**Dans quelle catégorie de trophée souhaitez-vous inscrire votre commune ou collectivité ?**

**Merci de cocher la ou les catégories choisie(s)**  : ⌧

Vous pouvez cocher plusieurs catégories qui vous semblent légitimes eu égard vos actions. Le comité de sélection peut vous contacter pour vous demander plus de précisions sur vos choix et peut-être vous conseiller sur la catégorie qui semble la plus éligible après étude de votre candidature.

* **Catégorie 1 : Trophée de l’action familiale**
* **Catégorie 2 : Trophée de l’enfance et l’éducation**
* **Catégorie 3 : Trophée de l’action pour les seniors**
* **Catégorie 4 : Trophée de l’action handicap**
* **Catégorie 5 : Trophée de l’action sociale**
* **Catégorie 6 : Trophée de la solidarité**
* **Catégorie 7 : Trophée de la citoyenneté**
* **Catégorie 8 : Trophée du bien vivre ensemble**
* **Catégorie 9 : Trophée de la culture**
* **Catégorie 10 : Trophée des activités sportives**
* **Catégorie 11 : Trophée des activités de loisirs**
* **Catégorie 12 : Trophée de l’entrepreneuriat**
* **Catégorie 13 : Trophée de l’aide aux commerçants**
* **Catégorie 14 : Trophée de l’aide aux artisans et agriculteurs**
* **Catégorie 15 : Trophée de la digitalisation et du numérique**
* **Catégorie 16 : Trophée de l’innovation**
* **Catégorie 17 : Trophée de l’environnement et des espaces verts**
* **Catégorie 18 : Trophée du développement durable**
* **Catégorie 19 : Trophée de l’urbanisme**
* **Catégorie 20 : Trophée de la propreté**
* **Catégorie 21 : Trophée de la sécurité**
* **Catégorie 22 : Trophée de l’information**
* **Catégorie 23 : Trophée de la communication**
* **Catégorie 24 : Trophée de l’esprit civique**
* **Catégorie 25 : Trophée de la résilience.**

**6- Description pour argumenter vos choix**

**Décrivez, en une à deux pages maximum, les actions, réalisations ou projets qui justifient les choix des catégories que vous avez coché.**

**7- Éléments de distinction**

**En quoi pensez-vous que votre commune ou votre collectivité peut se distinguer des autres communes ou collectivités de France ?** En d’autres termes, qu’est-ce qui ressort le plus comme critères économiques, culturels, environnementaux, sociaux ou historiques pour qualifier votre commune ou votre collectivité ?

**8- Éléments à joindre à votre dossier de candidature**

**Le présent dossier de candidature, dûment rempli, doit être signé et envoyé par mail à l’adresse trophees@delbopresse.com accompagné des pièces suivantes.**

**Photo du représentant de la collectivité ou de la commune**

Si votre dossier est retenu, nos experts vous accompagneront pour optimiser votre personal branding, notamment par la réalisation d’une photo officielle s’ils le jugent nécessaire, en nos studios à Orléans ou à Lille, ou dans votre territoire en collaboration avec le photographe que vous aurez choisi.

Si vous le jugez utile, vous pouvez envoyer tout autre élément permettant de justifier vos actions (articles de presse, photos, liens vidéo…).

**Attention ! Lors de votre candidature, n’envoyez aucun règlement.**

Les frais de dossier, qui valident votre éligibilité aux Trophées, ne peuvent être réglés que si votre candidature est validée par le jury de sélection.

**9- Extrait du règlement des Trophées des Territoires 2021**

**Sur les 35 000 territoires nationaux, 50 trophées d’excellence seront décernés dont 40 aux collectivités et communes et 10 aux institutions et acteurs économiques qui remplissent les conditions d’attribution, après examen de leur dossier de candidature par le comité de sélection.**

**Les lauréats** bénéficieront d’une campagne nationale en multicanal, intégrant des reportages rédactionnels et audiovisuels. Ils seront accompagnés par une équipe d’experts pour optimiser leur communication et leur visibilité. Ils feront notamment l’objet d’un dossier central et d’une couverture du magazine « Territoires », seront invités à intervenir sur une émission web tv « Territoires » diffusée en live streaming et en multiplateformes. Ils bénéficieront d’une campagne digitale nationale (médias sociaux, e-newsletter, influenceurs), seront inscrits dans l’annuaire des 50 personnalités et territoires de l’année 2021 et feront partie du book « Trophées des Territoires 2021 ». Ils recevront un Trophée dans leur catégorie, un label qu’ils peuvent utiliser pour leur communication et une attestation d’authentification de leur distinction. Si le contexte le permet, ils seront également invités à une cérémonie de remise des Trophées au Sénat à Paris, sous réserve d’accord des autorités compétentes. Autrement, ils seront mis en valeur via une cérémonie événementielle à distance au mois de juin 2021.

**L’organisation** des « Trophées des Territoires 2021 » est financée par les organisateurs et partenaires de l’opération à raison de 60%. Les frais de dossier, couvrant 40% du financement, correspondent aux charges incompressibles des artisans et entrepreneurs atteints par la crise économique et qui sont associés à l’organisation de cet événement. Si votre candidature est retenue, une facture de 3 750 €HT, soit 4 500 €TTC, correspondante aux frais de votre dossier, vous sera adressée pour valider votre éligibilité.

Seul un dossier complet, validé par le comité, accompagné des pièces demandées et dont les frais de dossier sont acquittés, fera partie des 50 lauréats de l’année. Tout élément manquant précité invalidera de facto la présente candidature.

**Un accusé de réception vous sera adressé par retour de mail, aux adresses indiquées sur votre dossier, confirmant la réception de votre demande de candidature et précisant la catégorie choisie ou proposée par**

**le comité de sélection.**

**10- Attestation sur l’honneur**

Je soussigné (Nom et Prénom) …………………………………………………………………………………………………………………………….

Fonction ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Commune ou collectivité …………………………………………………………………………………………………………………………………….

J’atteste sur l’honneur que,

* Je représente l’institution susmentionnée candidate aux « Trophées des Territoires 2021 »,
* Avoir pris connaissance des conditions de participation et de candidature à cet événement,
* Tant que mon dossier n’est pas officiellement sélectionné, je ne peux prétendre à aucun Trophée,
* Si cette candidature est acceptée, je m’engage à fournir aux organisateurs les éléments nécessaires pour communiquer sur notre distinction et à m’acquitter des frais de dossier de 3 750 €HT, après réception de la facture correspondante et dans les délais convenus par les organisateurs.
* Si je ne règle pas les frais de dossier dans les délais indiqués, après acceptation de notre candidature par le comité de sélection, celle-ci sera annulée de facto.

**Date et Signature**

(Cachet)

**DATES DE SÉLECTION ET DE CLÔTURE**

Les candidatures pour les 50 « Trophées des Territoires 2021 » seront examinées par 5 commissions mensuelles.

Chaque dossier sera examiné par la commission du mois qui suit son dépôt selon le planning ci-après. Ainsi, chaque mois, 10 lauréats en moyenne pourront être désignés.

**Date de clôture des candidatures de la commission 1 : le 31 décembre 2020**

**Date de clôture des candidatures de la commission 2 : le 29 janvier 2021**

**Date de clôture des candidatures de la commission 3 : le 26 février 2021**

**Date de clôture des candidatures de la commission 4 : le 31 mars 2021**

**Date de clôture des candidatures de la commission 5 : le 30 avril 2021**